



CHSCT-D de l'Allier

Compte rendu de la séance du 7 mai 2013

Membres présents

Mme Marylène BLONDEAU – Secrétaire Générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier

M. Christian BRUN – PE à l'école des Sources à Hauterive. Représentant de l'UNSA Education

Mme Mireille BURTIN – Gestionnaire Agent Comptable « Lycée Banville » à Moulins. Représentante suppléante de l'UNSA Education

Melle Laure GEBEL – Adjoint Technique de Laboratoire au Collège « Anne de Beaujeu » à Moulins. Représentante titulaire de la FSU

Mme Katy Dany HENRY-GILBEAU – PE à l'ULIS du Collège Jules Ferry Montluçon. Représentante suppléante du SGEN CFDT

Madame Caroline JEAN – Infirmière au collège Marie Curie de Désertines. Représentante titulaire de l'UNSA Education

M. Joël JUGE, Professeur au Lycée de Vichy Cusset. Représentant titulaire de la FSU

Mme Emilie LAURENT – PE aux écoles de Bessay et Chemilly. Représentante suppléante de l'UNSA Education

Melle Sandrine MONIER – PE à l'école Maternelle « Paul Lafargue » à Montluçon. Représentante titulaire de la FSU

M. Vincent PRESUMEY – Professeur agrégé d'Histoire et de Géographie au Lycée « Banville » à Moulins. Représentant titulaire de la FSU

Mme Julie TOURLAND-BOUSQUET – PE à l'école de St Léopardin d'Augy. Représentante titulaire du SGEN CFDT

M. Fabrice VERGNOL – PE à l'école élémentaire de Vendat. Représentant suppléant du FNEC FP FO

Experts présents

Mme Laurence ASTIER – Chef de Division (Division des Affaires Générales et Pédagogiques) DSDEN de l'Allier

M. Clément DUCOUT – Assistant Social des Personnels

Mme le Docteur FAURON – Médecin de prévention

M. Christian PEYMAUD – Inspecteur Santé et Sécurité au Travail de l'Académie de Clermont-Ferrand

Membres excusés :

M. Antoine CHALEIX – Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de l'Allier

M. Thierry COLOMBET – Conseiller Pédagogique Départemental en E.P.S, Conseiller de prévention départemental

Melle Lucette FONTVERNE – Institutrice à l'école Jean Moulins Avermes. Représentante suppléante de la FSU

M Jean Claude JAVION, Professeur au Lycée de Vichy Cusset. Représentant suppléant de la FSU

M. Alain TAILLANDIER – SAENES au Lycée Paul Constans à Montluçon. Représentant titulaire du FNEC FP FO

Madame la Secrétaire générale ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Madame Sandrine MONIER, représentante titulaire de la FSU, propose de porter à la connaissance des membres du CHSCTD une déclaration préalable. Elle donne lecture des avis joints à ce procès-verbal (PJ1).

Madame la Secrétaire générale rappelle que le rôle du CHSCTD est consultatif et non décisionnel. Elle répond que plusieurs des points de cette déclaration sont en cours de traitement, par les services de la DSDEN. Elle s'interroge sur la nécessité d'un vote du CHSCTD sur ces avis.

Monsieur Vincent PRESUMEY, représentant titulaire de la FSU, propose que l'instance se réserve un vote lors de l'examen du point relatif à la réforme des rythmes scolaires.

1: Approbation du procès verbal de la réunion du 12 mars 2013

Mme JEAN, représentante titulaire de l'UNSA éducation, signale qu'elle était bien présente.

Mme MONIER demande à ce que soit retirée la phrase « Madame la Secrétaire générale fait remarquer que les services ont tenu compte de la demande de Madame MONIER de caler les réunions sur le temps de sa décharge syndicale du mardi. » qui est inexacte.

Madame BLONDEAU s'excuse de cette information devenue erronée.

Madame LAURENT, représentante suppléante de l'UNSA éducation, demande à ce que soit modifiée son affectation.

Le PV est approuvé.

2: Point sur les visites médicales

Le Docteur FAURON, médecin de prévention, présente la répartition des journées qu'elle a consacrées aux visites médicales des personnels de l'Allier. En 2012, 13 journées 1er degré, 208 personnes vues. Cela représente un total de 984 agents vus en 4 ans sur un total de 1600 en exercice. Une visite médicale est prévue normalement tous les 5 ans, mais elle sera dans l'impossibilité de voir tous les personnels en 5 ans.

Elle rapporte quelques orientations ministérielles probables, sous réserve d'informations officielles: abandon du bilan des personnels de 50 ans coûteux et inefficace, priorité aux publics prioritaires : femmes enceintes, personnels handicapés, personnels présentant des risques exceptionnels et visite systématique tous les 10 ans, c'est à dire retour au décret de 1982.

Monsieur Vincent PRESUMEY signale qu'il ne faut pas abandonner le principe des visites systématiques au motif que les personnels prennent leurs dispositions avec leur médecin traitant pour pallier les carences de l'administration.

Monsieur Christian PEYMAUD, ISST Académique, précise que la visite des 50 ans n'est pas obligatoire et que sa mise en place s'est faite via un opérateur privé. Le texte de loi impose encore une visite tous les 5 ans.

Monsieur Vincent PRESUMEY rappelle que le manque de médecins de prévention est le problème principal.

3: Point sur les accidents du travail

Le Docteur FAURON aborde le thème des accidents du travail. Elle a effectué un recensement des dossiers dans le second degré il y a 2 ans. Il est difficile d'en dresser une cartographie. Les situations concernaient essentiellement des professeurs d'EPS et des accidents de trajet. Pour le 1er degré, en 2012, 18 accidents ont été recensés (accidents de trajet ou de déplacements dans le cadre du service).

Monsieur Vincent PRESUMEY propose que les accidents hors EPS et trajet soient étudiés plus précisément.

Monsieur Christian BRUN, représentant titulaire de l'UNSA éducation, considère que les accidents de trajet sont révélateurs de problèmes concernant les personnels éloignés de leur domicile ou affectés sur des postes fractionnés.

Monsieur Christian PEYMAUD indique que les établissements doivent s'assurer que le temps laissé à l'agent lui permet de prendre un repas et d'effectuer le trajet pour rejoindre son poste.

Laurence ASTIER rappelle le positionnement du CHSCTD et sa compétence sur le thème des accidents du travail, notamment en ce qui concerne les enquêtes sur les accidents.

4: Mise en place du registre de danger grave et imminent

Le registre de danger grave et imminent est à peu près prêt. Un espace dédié sera mis en place sur le site de la DSDEN, composé d'une page d'accueil rappelant le cadrage (notions de danger grave et de droit de retrait), d'un formulaire de déclaration en ligne qui sera transmis au DASEN, à l'ISST et au secrétaire du CHSCTD pour suites à donner. Le secrétaire du CHSCTD aura la possibilité de consulter les dossiers en cours.

Madame la Secrétaire générale remercie pour ce travail.

5 : Point sur les RPS

Madame la Secrétaire générale comprend la position des représentants syndicaux. L'administration a pris conscience de l'importance de ce risque pour tous ses agents et pas seulement pour les directeurs d'école. Le ministère a prévu un plan d'action sur ce thème et devrait proposer un guide de prévention des RPS à tous les agents.

Monsieur Christian BRUN et le SGEN répondent qu'ils ont été déçus par le traitement de ce point lors du dernier CHSCTD, qu'ils ont eu l'impression de ne pas être pris au sérieux et d'avoir été mal compris par les autres membres du CHSCTD. Il réitère la demande des membres du CHSCTD pour que la prévention et le traitement des RPS puisse se concrétiser par la mise en place d'un groupe de travail au sein du CHSCTD qui élaborerait une enquête. Il donne lecture d'une motion que les membres du CHSCTD proposent de soumettre au vote en fin de séance. Ce document est annexé au présent PV (PJ2).

Madame la Secrétaire générale laisse le soin à Monsieur DUCOUT, assistant social des personnels, de parler des dispositifs existant pour aider les personnels en souffrance.

Monsieur Clément DUCOUT présente rapidement le réseau PAS, qui permet, dans le cadre d'un partenariat avec la MGEN de développer des actions spécifiques.

Le dispositif EIPAS permet aux personnels qui le désirent de rencontrer un psychologue du travail dans un lieu neutre (centre EIPAS). Les personnels ont droit à 3 consultations anonymes et gratuites. Il y a pour le moment un lieu de consultation à Yzeure (DDCSPP) et un projet sur Vichy. Des permanences existent également dans le Puy de Dôme. Les personnels peuvent s'adresser au centre de leur choix.

Les représentants syndicaux demandent unanimement à ce que l'information soit visible sur le site internet de la DSDEN avant la tenue du prochain CHSCTD.

Il présente ensuite un bilan rapide de son activité.

Il reçoit des personnels et se déplace si besoin dans tout le département. Il a une mission d'interface et peut orienter les personnels vers d'autres structures. Son action est couverte par

un principe d'anonymat ce qui exclut un bilan quantitatif sur la thématique RPS. Il constate que les personnels qu'il aide sont en difficulté globale, pas seulement professionnelle, les facteurs familiaux, financiers ou autres peuvent interférer et se cumuler.

Madame la Secrétaire générale propose que dans l'immédiat, l'ensemble des personnels soient informés des dispositifs existant sur les RPS. Elle ne souhaite pas éviter le sujet.

6 : Bilan d'étape de la réforme des rythmes scolaires

A la demande des organisations syndicales, Madame la Secrétaire générale propose un bilan sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires : 13,5 % des effectifs seront concernés à la rentrée 2013.

La liste des communes ayant demandé le report figure sur le site de la DSDEN.

Les membres du CHSCTD observent que cette réforme aura une incidence sur les conditions de travail des enseignants, qu'il s'agisse de l'augmentation de l'amplitude de la semaine de travail, de la durée de la pause méridienne, de la responsabilité des directeurs durant les APC, du partage des locaux. Ils demandent à l'administration d'être vigilante pour éviter que cette réforme ne conduise à une dégradation des conditions de travail. C'est la raison pour laquelle ils souhaitent porter 8 avis au vote.

Madame la Secrétaire générale apporte une réponse au sujet des temps partiels. La rédaction de la circulaire départementale a demandé beaucoup de réflexion et un nécessaire travail de clarification pour les personnels concernés. Des applicatifs sur Agape permettront de faire des projections et de répondre précisément aux personnels.

Elle précise que l'obligation réglementaire de service reste inchangée et que personne ne fera d'heures en plus.

Elle informe qu'un temps de réflexion sera accordé aux enseignants concernés par la mise en place de la réforme.

Les membres du CHSCTD proposent de voter sur les 8 avis portés par la FSU sur les nouveaux rythmes scolaires ainsi qu'une motion de l'UNSA portant sur une enquête RPS auprès des directeurs d'école.

Les 8 avis (Pj 1) et la motion (Pj 2), sont adoptés à l'unanimité des votants :

Nombre de votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Les avis soumis au vote feront l'objet d'une réponse écrite dans un délai de 2 mois.

7 : Questions diverses

- Madame la Secrétaire générale propose d'aborder une question diverse, celle du collègue Jean Jacques Soulier. Elle propose qu'une délégation du CHSCT se rende au collège, accompagnée du CHSCT du Conseil Général pour prendre la mesure des problèmes soulevés par la restructuration des locaux.

Sur le principe, les membres du CHSCT sont d'accord. D'un commun accord, ils proposent que Madame Jean, Mme Gebel et Madame Henri participent à cette visite.

- Monsieur Christian BRUN fait part de son départ en retraite.

- Madame Sandrine MONIER souhaite évoquer un incident survenu à Vichy au cours duquel un

collégien a mis fin à ses jours à proximité immédiate de l'école élémentaire Pierre Coulon où son demi-frère est scolarisé. Le directeur a immédiatement avisé sa hiérarchie pour gérer cette situation d'urgence et mettre en place une cellule de crise mais il s'est retrouvé bien seul face à une maman effondrée. L'aide n'est intervenue que le lendemain. Madame Sandrine MONIER souhaite des éléments complémentaires sur le protocole en cours et la marche à suivre en cas d'urgence.

Monsieur Clément DUCOUT répond que compte tenu de la gravité des faits la cellule psy d'urgence a été mise en place au collège qui était très directement touché.

La séance est levée à 16h40

La secrétaire de Séance
Académique

La secrétaire adjointe de séance

Le Directeur

Laurence ASTIER

Laure GEBEL

Antoine CHALEIX

Motion déposée par l'UNSA
SUR LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX
des directeurs d'école

Les représentants des personnels demandent qu'une enquête qualitative (en vertu de la procédure de délibération de l'article 72 du décret 82-453 modifié) soit menée auprès des directrices et directeurs d'école du département de l'Allier pour établir précisément la nature de ces difficultés.

En attendant que cette enquête permette une analyse fine, les représentants du personnel du CHSCT départemental demandent que des mesures conservatoires soient rapidement prises et présentées au prochain CHSCTD concernant les modalités d'organisation du travail décidées au plan local pour les directrices et directeurs d'école.

- *Rétablir un climat de confiance entre IEN et directeurs. Ces derniers ne sauraient être considérés que comme des courroies de transmission. Sensibiliser les inspecteurs de circonscription au fait de considérer les directeurs comme des partenaires (courrier, copie aux directeurs, en conseil d'IEN, ou groupe de travail directeurs et IEN pour améliorer la relation IEN directeurs)*
- *Rétablir ou mettre en place l'aide administrative qui a été quasiment supprimée.*
- *Limiter les enquêtes pour faire baisser la pression des demandes institutionnelles à traiter dans l'urgence. Prévoir une cellule centralisatrice des demandes d'enquête pouvant en moduler la fréquence.*
- *Ne les convoquer aux réunions que sur temps de service et les remplacer si besoin.*
- *Dans l'immédiat prévoir de mettre à leur disposition une aide pour toute la période des dossiers d'entrée en 6^{ème}.*
- *Permettre une décharge sur les 108h plus conséquente que celle prévue par la circulaire du circulaire n°2013-038 du 13-3-2013 sur l'APC pour les directeurs non déchargés.*
- *Systématiquement proposer aux directeurs une mise à disposition des remplaçants lorsqu'ils sont disponibles et pas seulement sur leur école de rattachement.*
- *Agir auprès des municipalités afin de permettre aux directeurs d'avoir des outils et locaux professionnels (salle dédiée à la direction, bureau, rangements, équipement informatique, connexion internet, voire téléphone portable)*

- *Proposer une formation lors de la prise de fonction pour les collègues chargés d'école et les faisant fonction.*
- *Mettre en place une formation continue des directeurs.*
- *Mettre en place une formation à l'utilisation de logiciels excel...)*
- *Mettre en ligne un guide juridique exhaustif.*
- *Mettre en place au niveau des circonscriptions, sur temps d'animation pédagogique, des groupes d'échange ou et formation, sur thématique, ou problématiques professionnelles.*

Avis émis par la FSU et proposés au vote lors du CHSCTD du 7 mai 2013

- Avis n°1

Le CHSCTD recommande que partout où il n'y a pas consensus entre les équipes éducatives et les mairies sur les nouveaux horaires, le DASEN décide le report de la mise en œuvre de la réforme à 2014.

- Avis n°2

Le CHSCTD demande que le DASEN fasse respecter les prérogatives des conseils des maîtres pour l'organisation du temps scolaire et notamment celle des APC, conformément à la réglementation.

- Avis n°3

L'organisation du temps de travail des titulaires remplaçants ne doit conduire à aucun allongement du temps de travail hebdomadaire.

- Avis n°4

Le CHSCTD demande qu'il y ait une harmonisation pour la composition des postes fractionnés (écoles à fonctionnement et horaires semblables).

- Avis n°5

Le CHSCTD recommande fortement que la pause méridienne ne soit pas allongée afin d'éviter une amplitude horaire déraisonnable pour les personnels.

- Avis n°6

Le CHSCTD recommande que les salles de classes ne soient pas utilisées pour les activités péri-éducatives. Il est en effet prévisible que la cohabitation entre encadrants, élèves et enseignants va poser un problème d'organisation et une dégradation des conditions de travail pour les enseignants.

- Avis n°7

Si les classes sont réquisitionnées pour les activités péri-éducatives, une salle des maîtres doit être mise à disposition des enseignants.

- Avis n°8

Le CHSCTD demande que soit mis à l'ordre du jour du prochain CHSCT un bilan de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Afin de préparer cette réunion, chaque enseignant sera informé sur son droit à saisir le CHSCT s'il considère que ses conditions de travail s'aggravent du fait des changements d'horaires.

PJ N°3

Précisions apportées par Monsieur Ducout, assistant de service social des personnels de la DSDEN

Eléments complémentaires concernant la question de Mme MONIER (point 7 : Questions diverses) :

Le jour de l'incident survenu à Vichy (25/10/2013), le Directeur Académique nous a fait part de la demande du directeur de l'école Pierre Coulon.

En effet, le demi-frère du jeune décédé est scolarisé à l'école Pierre Coulon.

Mme SORIANO en tant que coordinatrice des événements traumatisants a contacté le directeur de l'école afin d'annoncer notre venue dans l'établissement.

Dès lors, le 26/10/2013, Madame SORIANO, Conseillère Technique responsable départementale de service social, le Docteur BEAUFRERE, Conseillère Technique responsable départementale, le Docteur MORIN, Médecin scolaire intervenant à l'Ecole Pierre Coulon, et moi même, assistant de service social des personnels de la DSDEN, sommes intervenus auprès du directeur et de l'ensemble du personnel de l'école afin d'apporter un soutien et une écoute aux difficultés rencontrées.

Par ailleurs, l'école maternelle Pierre Coulon s'est vu proposer l'aide des professionnels (du fait de la proximité de la voie ferrée).

Cependant, aucune difficulté n'est venue perturber la communauté de l'école maternelle.